

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du conseil spécialisé pour la filière sucrière du 7 mars 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière sucrière s'est réuni le 7 mars 2018, sous la présidence d'Éric Lainé, pour examiner la conjoncture mondiale et les prévisions de FranceAgriMer pour la campagne commerciale 2017/18. Les prévisions d'exportations françaises sont révisées à la hausse. À l'ordre du jour également, le programme brésilien Rénovabio de décarbonation des transports officialisé fin décembre et les perspectives du biocontrôle, comme alternative ou complément aux solutions phytosanitaires chimiques.

#### Monde : cours du sucre baissiers suite à la révision à la hausse des prévisions de production mondiale

Les prix du sucre sur le marché mondial ont atteint, fin février, leur plus bas niveau depuis huit mois suite à la révision à la hausse des productions d'acteurs majeurs comme l'Inde, la Thaïlande, l'Union européenne, la Chine, mais aussi de contrées traditionnellement moins présentes comme le Pakistan et l'Afrique.

L'ISO (*International Sugar Organization*) prévoit ainsi une production mondiale de sucre de 178,7 Mt et table sur une consommation mondiale de 173,5 millions de tonnes (Mt) pour la campagne 2017/18, d'octobre à septembre. Soit un excédent de plus de 5 Mt de sucre sur le marché mondial.

Pour 2018/19, le bas niveau des prix internationaux pourrait inciter les producteurs de canne ou de betterave dans le monde à revoir certains arbitrages entre cultures au détriment de la production de sucre. Au Brésil notamment, les producteurs pourraient arbitrer en faveur de l'éthanol, plus rémunérateur en raison des prix élevés de l'essence.

#### Union européenne : les exportations de sucre démarrent fort, la Commission européenne revoit ses prévisions à la hausse pour 2017/18

La production sucrière européenne est prévue en forte hausse par la Commission européenne, à 20,7 Mt contre 17,8 Mt en 2016/17.

Comme prévu, les importations européennes de sucre ont nettement ralenti depuis le début de la campagne 2017/18, notamment dans le cadre des accords préférentiels avec les pays ACP-PMA (Afrique, Caraïbes, Pacifique et pays les moins avancés).

À l'inverse, on observe un fort démarrage des exportations européennes, désormais prévues à 3,2 Mt par la Commission européenne pour la campagne 2017/18, (+ 0,3 Mt par rapport à décembre, + 1,8 Mt par rapport à 2016/17).

L'Union européenne pourrait devenir le 4<sup>ème</sup> exportateur de sucre en 2017/18, selon l'ISO.

#### France : FranceAgriMer revoit ses prévisions d'exportations françaises à la hausse

Selon les dernières estimations, la production française de sucre, en forte hausse, atteindrait 6,3 Mt, dont 6,1 Mt issues des betteraves de métropole et 0,2 Mt de la canne sucrière des DOM.

Avec le stock de début de campagne (environ 0,5 Mt) et les importations prévues en légère baisse par rapport à l'an dernier, les ressources françaises en sucre s'élèveraient à 7,8 Mt.

Les utilisations sur le marché français sont attendues à 2,9 Mt.

FranceAgriMer a révisé à la hausse ses prévisions d'exportations françaises de sucre en l'état à 3,55 Mt dont 2,2 Mt vers l'Union européenne et 1,35 Mt vers les pays tiers. Les exportations de sucre transformé sont attendues à plus de 0,9 Mt. Au total, le stock de fin de campagne pourrait s'établir à 0,4 Mt en 2017/18 en légère baisse par rapport à 2016/17.

## **Le Brésil officialise son programme Rénovabio destiné à décarboner les transports et atteindre les objectifs signés dans le cadre de la COP 21**

Le Brésil a officialisé le 27 décembre dernier son programme de décarbonation des transports pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de la COP 21.

Il s'agit, à l'horizon 2030 de réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre des transports.

Le programme prévoit un investissement massif dans la filière biocarburants, évalué à 430 milliards de dollars. Les investissements porteront sur les plantations de canne à sucre, la recherche variétale et les outils industriels. Le Brésil entend ainsi produire 40 milliards de litres d'éthanol à l'horizon 2030 ce qui nécessiterait au moins 25 nouvelles usines dédiées et des investissements équivalents à 75 à 100 \$/tonne de canne écrasée.

La mise en œuvre de ce futur dispositif reposerait sur l'émission par les pouvoirs publics de crédits de décarbonation dénommés CDBIO, attribués aux producteurs de biocarburants, selon leur caractère plus ou moins polluant. Les distributeurs et utilisateurs de biocarburants devraient acquérir ces nouveaux instruments sur un marché financier dédié, à concurrence de leurs besoins. RenovaBio permettrait ainsi un pilotage fin par l'État de la production de biocarburants.

Reste à déterminer la capacité financière des acteurs privés brésiliens pour financer ce programme et des pouvoirs publics pour le soutenir. Les décrets d'application devraient apporter d'ici quelques mois des précisions sur la mise en œuvre concrète de ce programme.

## **Protection des plantes en France : tripler la part de marché des produits de biocontrôle d'ici 2025**

IBMA France, l'association française des entreprises de produits de biocontrôle qui regroupe une trentaine d'organismes actifs dans ce secteur, a présenté au conseil spécialisé les perspectives de développement du biocontrôle dans le secteur des grandes cultures.

Deux projets sont notamment conduits avec l'Institut technique de la betterave : le projet « ABCD biocontrôle et variétés » prévu sur la période 2018 - 2021/22 pour lutter contre les pucerons et le projet « Biodera 2017-2020 » sur les nématodes à kyste.

Pour mémoire, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a introduit plusieurs dispositions visant à encourager et développer l'utilisation des solutions de biocontrôle pour la protection phytosanitaire des végétaux, c'est-à-dire des techniques fondées sur les mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Utilisé seul ou en complément d'autres moyens de protection des plantes, le biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Le biocontrôle constitue l'un des fondamentaux de l'agroécologie et l'un des axes du Plan Agriculture Innovation 2025. Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures.

Ils comprennent notamment les macro-organismes du type acariens, insectes et nématodes, utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique et des produits phytopharmaceutiques, composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale, comme le phosphate ferrique pour lutter contre les limaces.

En 2016, le marché du biocontrôle s'élevait en France à 110 M€, soit près de 5 % du marché de la protection des plantes en France. Les membres d'IBMA France représentent 90 % de ce marché et leur activité a progressé de 25 % entre 2015 et 2016. L'objectif d'IBMA France est de tripler la part de marché des produits de biocontrôle pour atteindre d'ici 2025 le cap des 15 % du marché de la protection des plantes en France.

Le Président de la République, Emmanuel Macron a réaffirmé sa volonté de développer les solutions de biocontrôle le 11 octobre 2017 à Rungis, dans le cadre des États généraux de l'alimentation. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert a également apporté son soutien à cette démarche lors du colloque « Biocontrôle, une nouvelle culture » organisé par IBMA France le 30 janvier dernier.

*Pour en savoir plus sur les dernières informations économiques de la filière sucrière :*  
<http://www.franceagrimer.fr/Filiere-sucre>

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)